

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois
En exercice : 15 le 4 septembre à 20 heures 30,
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 30 août 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, STURMEL Philippe

Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, POUPOT Mary,

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : PLACHOT Geneviève procuration à **IMART Thierry**

PIGASSE Thomas procuration à **STURMEL Philippe**

Absents non excusés : COULON Florian pas de procuration

SEMENE Marie-Ange pas de procuration

Objet : Autorisation de signature de la convention pour la participation de la commune à Polars du Sud

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette convention contractualise le partenariat entre Toulouse Polars du Sud et la Ville de AIGREFEUILLE pour l'accueil et l'organisation du rendez-vous suivant dans le cadre de la 15e édition du Festival International de Littérature policière.

Dans le cadre de la 15e édition du Festival International de Littérature policière, la Ville d'AIGREFEUILLE accueille Jean-Christophe TIXIER à la Médiathèque d'AIGREFEUILLE pour une rencontre dédicace le 05 octobre à 20h.

Par la présente convention, la Ville d'AIGREFEUILLE s'engage à :

- Prendre en charge le repas de l'intervenant et de la personne qui le conduira sur le lieu de la rencontre,
- Mettre à disposition gracieusement et mettre en service la Médiathèque pour la programmation déterminée plus haut
- Mettre en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires au bon déroulement de la rencontre dédicaces
- Mentionner systématiquement dans tous les documents de communication (affiches, flyers ...) annonçant la collaboration avec le Toulouse Polars du Sud, avec les logos du Festival.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la participation de la commune à Polars du Sud.

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2023/38/page 72

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 4 septembre 2023

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.